

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

Avis de délivrance de permis suite à une fusion

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 31 mars 2017, un permis d'assureur à Compagnie mutuelle d'assurance en Église l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- | | |
|--|-------------------------------|
| - Assurance automobile* | - Assurance cautionnement |
| - Assurance de biens | - Assurance contre l'incendie |
| - Assurance des chaudières et des machines | - Assurance de responsabilité |

Les activités de l'assureur sont limitées à l'assurance de personnes morales dont les objets sont à vocation religieuse et d'organismes sans but lucratif ayant un but charitable, social ou religieux.

*Les activités dans la catégorie assurance automobile sont limitées aux contrats d'assurance couvrant les non-proprétaires (F.P.Q. n°6).

Ce permis est délivré suite à la fusion de la compagnie mutuelle d'assurance de dommage résultant de la conversion de L'Assurance Mutuelle des Fabriques de Montréal et de la compagnie mutuelle d'assurance de dommage résultant de la conversion L'Assurance Mutuelle de l'Inter-Ouest.

Le siège de l'assureur est situé au 1071, rue de la Cathédrale, Montréal (Québec) H3B 2V4.

Fait le 31 mars 2017

Autorité des marchés financiers

Atradius Assurance Crédit

(nom utilisé au Québec par Compañía Española de Seguros y Reaseguros de Crédito y Caución, SAU)

Avis de modification de permis - changement de nom

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 10 avril 2017, le permis d'assureur d'Atradius Assurance Crédit (nom utilisé au Québec par Compañía Española de Seguros y Reaseguros de Crédito y Caución, SAU) afin de changer son nom pour celui d'Atradius Assurance Crédit (nom utilisé au Québec par Atradius Crédito y Caución, S.A. de Seguros y Reaseguros). L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec sous son nouveau nom, dans la catégorie d'assurance suivante :

- Assurance crédit

Le représentant principal au Québec est monsieur Michael Russell dont l'adresse d'affaires est située au 1, avenue Holiday, suite 403, Pointe-Claire (Québec) H9R 5N3.

Le siège de l'assureur est situé à Paseo de la Castellana, 4, Madrid, 28046, Espagne.

Fait le 10 avril 2017

Autorité des marchés financiers

**Compagnie d'Assurance de Spécialité Allied World
(nom utilisé au Québec par Allied World Specialty Insurance Company)**

Avis de modification de permis – Ajout de catégorie d'assurance

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 10 avril 2017, le permis de la Compagnie d'Assurance de Spécialité Allied World (nom utilisé au Québec par Allied World Specialty Insurance Company) afin d'y ajouter les catégories assurance contre la maladie ou les accidents et assurance cautionnement.

L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

Le fondé de pouvoir au Québec est monsieur David Eramian, dont la place d'affaires est située au 1, Place Ville-Marie, bureau 400, Montréal (Québec) H3B 4M4.

Le siège de l'assureur est situé au 1690, New Britain Avenue, suite 101, Farmington, Connecticut, 06032 U.S.A.

Fait le 10 avril 2017

Autorité des marchés financiers

Caisse centrale de réassurance

Avis d'annulation de permis

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a annulé en date du 10 avril 2017 le permis d'assureur de Caisse centrale de réassurance en conformité avec la *Loi sur les assurances, RLRQ, c. A 32*.

Le siège de l'assureur est situé au 157, boul. Haussmann, 75008, Paris, France.

À partir du 10 avril 2017, Caisse centrale de réassurance n'est plus autorisée à exercer ses activités d'assurance au Québec.

Les activités de Caisse centrale de réassurance au Canada et au Québec ont été transférées en date du 31 décembre 2016 à sa filiale CCR RE.

Fait le 10 avril 2017

Autorité des marchés financiers

CCR RE

Avis de modification de permis – Ajout de catégorie d'assurance
Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 10 avril 2017, le permis de CCR RE afin d'y ajouter la catégorie « assurance grêle ».

L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- | | |
|--|------------------------------------|
| - Assurance contre la maladie ou les accidents | - Assurance contre le détournement |
| - Assurance automobile | - Assurance de frais juridiques |
| - Assurance aviation | - Assurance grêle |
| - Assurance de biens | - Assurance contre l'incendie |
| - Assurance des chaudières et des machines | - Assurance de responsabilité |
| - Assurance cautionnement | - Assurance maritime |

*Les activités dans toutes les catégories sont limitées à la réassurance.

Le représentant principal au Québec est monsieur René Vallerand dont l'établissement d'affaires est situé au 625, avenue du Président Kennedy, Bureau 1111, Montréal (Québec) H3A 1K2.

Le siège de l'assureur est situé au 157, boul. Haussman, 75008, Paris, France.

Fait le 10 avril 2017

Autorité des marchés financiers

Compagnie d'assurance XL
(nom utilisé au Québec par XL Insurance Company SE)

Avis d'annulation de permis
Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a annulé en date du 10 avril 2017 le permis d'assureur de Compagnie d'assurance XL (nom utilisé au Québec par XL Insurance Company SE) en conformité avec la *Loi sur les assurances, RLRQ, c. A 32*.

Le siège de l'assureur est situé au 70, Gracechurch Street, EC3V 0XL, London, United Kingdom.

À partir du 10 avril 2017, Compagnie d'assurance XL n'est plus autorisée à exercer, au Québec, ses activités d'assurance.

Fait le 10 avril 2017

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Société de Fiducie Manuvie
(nom utilisé au Québec par Manulife Trust Company)
Services Fiduciaires Manuvie Limitée
(nom utilisé au Québec par Manulife Trust Services Limited)

Avis de délivrance de permis suite à une fusion
Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S-29.01

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré en date du 10 avril 2017 un permis à Société de Fiducie Manuvie (nom utilisé au Québec par Manulife Trust Company) en conformité avec la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S-29.01.

Ce permis est délivré à Société de Fiducie Manuvie suite à sa fusion simplifiée avec Services Fiduciaires Manuvie Limitée (nom utilisé au Québec par Manulife Trust Services Limited) et il remplace les permis qui étaient auparavant détenus par ces dernières.

Le représentant principal au Québec est monsieur Michel Paquet, dont l'établissement d'affaires est situé au 2000, rue Mansfield, bureau 400, Montréal (Québec) H3A 3N8.

Le siège de la société est situé au 500, King Street North, Waterloo, (Ontario), N2J 4C6.

Fait le 10 avril 2017

Autorité des marchés financiers

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information